

Poste de dépense	Filières concernées	Code investissement	Liste d'investissements	Taux d'aide de base
<b>VOLET 1 : TRANSFORMATION ET/OU COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES DE LA FERME</b>				
Transformation des productions agricoles de la ferme	Toutes filières	DIV1	constructions ou <b>rénovations</b> , équipements et aménagements de bâtiments (à l'exclusion de bâtiments de simple stockage ou rangement) en vue de mettre en place une activité de transformation des produits issus de l'exploitation	40%
		DIV2	Matériel de triage, ensachage, séchage, conditionnement de petites graines et fruits à coques matériels de nettoyage, transformation conditionnement pour légumes	40%
Développement des circuits courts et commercialisation	Toutes filières	DIV3	<b>construction et équipement d'espaces de vente</b> pour la production de l'exploitation et celle d'entreprises voisines	40%
		DIV4	investissements immatériels numériques pour renforcer la commercialisation en Vente Directe Tablettes et lecteurs code barre	40%
		DIV5	<b>préparation et conditionnement des produits de l'exploitation</b> en vue de la vente, hors chaînes de conditionnement des légumes de plein champ	40%
<b>VOLET 2.1 : ENERGIE</b>				
Le projet peut être soumis au régime de <i>minimis</i> général établissant un plafond à 200 000€ d'aides sur 3 exercices fiscaux				
Bénéficiaires éligibles	Exploitations agricoles pour lesquelles l'atelier concernant le projet est <b>NOUVEAU</b> (atelier non déjà présent sur l'exploitation), et <b>nouveaux installés (installés depuis moins de 5 ans)</b>			
Production d'énergies renouvelables	Toutes filières	DIV6	<b>Panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments agricoles destinés à l'autoconsommation et/ou qui ne sont pas raccordés au réseau électrique</b>	40%
	Toutes filières	DIV7	Coûts annexes liés à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments agricoles (hors projets d'installation au sol) : désamiantage, rénovation de toiture, rénovation énergétique des bâtiments, travaux de modification des réseaux électriques du bâtiment	40%
<b>VOLET 2.2 : AGRO-MATERIAUX</b>				
Le projet peut être soumis au régime de <i>minimis</i> général établissant un plafond à 200 000€ d'aides sur 3 exercices fiscaux				
Développement des agro-matériaux	Chanvre, lin, miscanthus, paille	DIV8	<b>Matériel spécifique à la plantation, la récolte ou le conditionnement</b> de produits ou résidus provenant de l'agriculture pour des usages en agro-matériaux ou en énergie	40%
		DIV9	<b>Installation d'ateliers de conservation ou de transformation</b> des produits et résidus provenant de l'agriculture, pour des usages en agro-matériaux ou en énergie	40%
<b>VOLET 3 : ACCUEIL DU PUBLIC</b>				
Plafond au dossier : 50 000€ d'aides				
Le projet peut être soumis au régime de <i>minimis</i> général établissant un plafond à 200 000€ d'aides sur 3 exercices fiscaux				
Accueil du public	Toutes filières	DIV10	Construction, rénovation, équipements ou aménagements – hors mobilier et petit matériel – pour la <b>création de logements étudiants et salariés</b> , au sein des bâtiments d'exploitation existants, sous réserve de la signature d'une charte encadrant les modalités de location	40%
	Toutes filières	DIV11	Construction et aménagements – hors mobilier et petit matériel – pour créer une <b>activité d'accueil du public</b> (agri-tourisme, activités pédagogiques ou patrimoniales, fermes auberges)	40%
<b>VOLET 4 : DIVERSIFICATION AGRICOLE</b>				
Plafond au dossier : 50 000€ d'aides (62 500€ si bonifié)				
Bénéficiaires éligibles	Exploitations agricoles pour lesquelles l'atelier concernant le projet est <b>NOUVEAU</b> (atelier non déjà présent sur l'exploitation), et <b>nouveaux installés (installés depuis moins de 5 ans)</b>			

<b>1ère diversification vers les cultures spécialisées et légumes de plein champs</b> <b>Matériels de culture, récolte</b>	1ère diversification vers les cultures spécialisées ou les légumes de plein champ	<b>DIV12</b>	<b>Matériels de travail du sol et réduction des intrants :</b> cultirateurs, décompacteurs, butteuses, sarcleuses	<b>40%</b>
		<b>DIV13</b>	<b>Matériels de mise en production :</b> semoirs, planteuses, tarières, enfonce pieux pour haubanage ; équipements et chaînes de rempotage dont robot de repiquage, remplisseuses de plaques, plaques presse motte, rempoteuses, tapis convoyeurs	<b>40%</b>
		<b>DIV14</b>	<b>Matériels de taille</b>	<b>40%</b>
		<b>DIV15</b>	<b>Matériels de récolte :</b> arracheuses et récolteuses de légumes, noix, noisettes, machines à emmoter, transplanteuses, minipelles, souleveuses, plateau pose à terre, remorques autochargeuses de palox, coupe-andaineuse (=faucheuse-andaineuse) + pick-up pour reprise des andains Chanvre : kit de renfort nécessaire pour adapter les presses à paille, faucheuse type Busatti	<b>40%</b>
<b>1ère diversification vers l'arboriculture ou la viticulture</b> <b>Matériels de culture, récolte</b>	1ère diversification vers l'arboriculture ou la viticulture	<b>DIV16</b>	<b>Plants</b> d'arbres et arbustes fruitiers (hors fraisiers), plants de vigne	<b>40%</b>
		<b>DIV17</b>	Matériel de chai et équipements pour la transformation viticole/arboricole	<b>40%</b>
		<b>DIV18</b>	Système de palissage viticole et arboricole (piquets tuteurs, fils)	<b>40%</b>